

Le Mot VERT du mois
« Le brun pour tous, tous pour le brun! » -

Citoyen(ne)s, votre bac brun a besoin de vous!

Comme vous le savez, vos matières organiques, récupérées via votre bac brun, sont traitées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup, opérée par la SÉMER. Deux options s'offrent alors à vos résidus de table ou de jardin : une partie devient du biogaz, qui sera purifié et liquéfié afin de remplacer les combustibles fossiles nocifs pour l'environnement dans le transport. L'autre partie devient une sorte de compost appelé « digestat » et est utilisée comme fertilisant dans les champs agricoles.

Afin que la magie s'opère, l'usine a besoin d'une grande quantité de matières organiques provenant du milieu résidentiel. Or, malgré un bel effort, les quantités que nous envoyons pourraient être plus grandes. La SÉMER a lancé une invitation à la participation pour la collecte du bac brun, ne serait-ce que pour mettre vos papiers et cartons souillés. Un simple geste individuel, mais qui collectivement a un grand impact positif sur l'environnement tout comme sur votre portefeuille, en raison des redevances sur la performance municipale. L'équation est simple : plus dans le bac brun et moins d'enfouissement donne moins de gaz à effet de serre et plus de redevances.

Si vous pensez que vous ne produisez pas assez de matières organiques pour utiliser votre bac brun, détrompez-vous! Chaque cœur de pomme compte. Chaque reste de table compte. Chaque résidu de jardin compte. Chaque boîte de pizza compte ! Mais ce qui

compte le plus, c'est que vous mettiez votre bac brun au chemin le jour de la collecte, parce que c'est lorsque tout le monde participe que l'on accomplit de grandes choses !

Bon été et bonne collecte du bac brun!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS PUBLIC
AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Monsieur Magella Roussel pour le règlement 2017-02 concernant le règlement relatif à la vidange périodique des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards.

ÉCOCENTRE DE LA MITIS

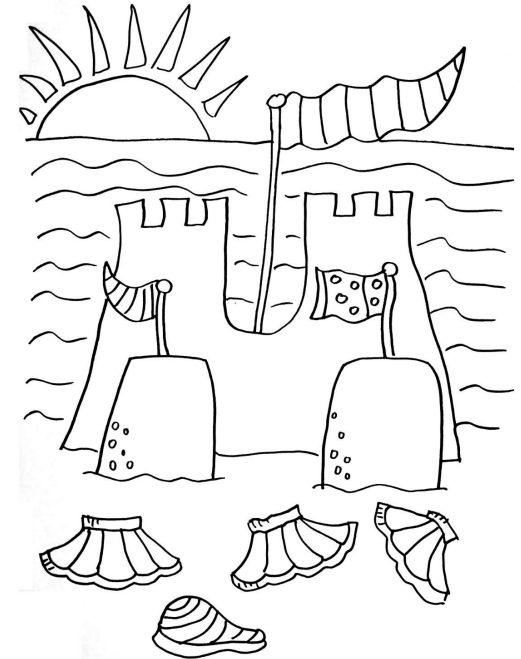
est situé au **428 Chemin Perreault Est,**
Sainte-Flavie
418-785-0055

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Samedi de 8h00 à 16h00
GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

CALENDRIER
DES SÉANCES DE CONSEIL
À 20H00

5 SEPT., 2 OCTOBRE,
13 NOVEMBRE, 4 DÉCEMBRE

Août



www.coloriage.info

MARCHONS...
EN SÉCURITÉ



La marche à pied est un exercice salubre pour la santé, mais elle doit se faire de façon sécuritaire.

Il est important de circuler de façon sécuritaire sur les routes. Il faut porter des vêtements avec des bandes réfléchissantes ou de couleurs voyantes, afin d'être facilement aperçu par les automobilistes. Aussi, il faut marcher sur le rebord de la route.

Des brassards de sécurité sont à votre disposition au bureau municipal, donnés par la Corporation du Développement et il suffit de les demander.

VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES 2017

Votre conseil municipal offre la possibilité de bénéficier d'un tarif réduit à 185\$ aux propriétaires qui feront vidanger leur installation septique. C'est l'entreprise SANI-MANIC.



Veillez à ce que tout soit prêt lors de la venue du camion.

Les personnes intéressées à se prévaloir de ce service doivent communiquer avec la municipalité.

**au bureau municipal
au 418-775-4171 poste 2400
avant le 10 SEPTEMBRE.**

Les vidanges seront effectuées durant la semaine du 18 au 22 septembre.

FOSSE SEPTIQUE LAC DU GROS RUISSEAU

Tous propriétaires demeurant au lac du Gros Ruisseau (Lac Sandy) **doivent obligatoirement** faire vidanger leur puisard.

UN PLUS POUR VOTRE LAC ET
SA QUALITÉ

CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AOÛT

BAC BRUN: 2, 9, 16, 23 & 30

BAC BLEU: 2, 16 & 30

BAC VERT: 21



BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO,
CONSTRUCTION OU AUTRES

DISPONIBLE SEULEMENT LE MARDI

M. GABRIEL DUMONT

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR
CONNAÎTRE LES DISPONIBILITÉS.
PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 3 SEMAINES PEUT
ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION
DU PERMIS

418-775-4171 POSTE 2400

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DELEPAGE

**70, RUE DE LA RIVIÈRE
ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8**

**TÉL.: 418-775-4171
FAX: 418-775-3004**

**COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca
www.facebook.com/munstjosephdelepage**

HEURES D'OUVERTURES

Les heures d'ouvertures sont du :
**Lundi au jeudi
8h30 à 11h00 et de 12h00 à 16h00
Et le vendredi
8h30 à 12h00**

**L'INFO MUNICIPALE DE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**



2017-08

TIRE DE TRACTEUR ANTIQUE

**LE DIMANCHE
LE 20 AOÛT 2017**



**ENTRÉE GRATUITE
INSCRIPTION DE
8H30 À 10H30
DÉBUT DE LA TIRE 10H30**

POUR INFO:

**OLIVIER ROUSSEL 418-318-3113
RÉGINALD MORISSETTE
418-750-5936**

SUIVEZ-NOUS SUR:

facebook



www.facebook.com/pages/Tire-de-tracteur-antique-de-Saint-Joseph-de-Lepage

**BUREAU
MUNICIPAL
FERMÉ**

**LE LUNDI
LE 14 AOÛT
&
VENDREDI
LE 18 AOÛT**

